

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service Eau

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN

N/réf. : MB/AR
PJ :
Diaporama présenté
CR Action économies d'eau dans les
bâtiments publics

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 14 décembre 2022
Heure de début : ... 14h
Heure de fin : 17h
Lieu : Salle du Petit Amphithéâtre,
centre Jean Monnet, Laval

Objet : Réunion de la commission locale de l'eau (CLE)

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, transmis avec le présent compte-rendu.

1. Suivi des études en cours

➤ Rappel PTGE

Monsieur Mickaël CRUCHON a tout d'abord présenté la définition d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Sur les Pays de la Loire, 5 PTGE sont en cours de construction, dont SAGE Oudon et SAGE Sarthe aval.

Le principal objectif du PTGE est d'atteindre un équilibre et un partage entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

En complément, Madame Hélène DESOBEAU (DREAL PDL), le PTGE se déroulera en plusieurs étapes avec une phase diagnostic, plusieurs scénarios, une analyse socio-économique, ... qui doivent être validés par le préfet référent.

Pour finir, Mickaël CRUCHON a rappelé que les retenues de substitutions ne sont pas systématiques dans un PTGE. ¹En effet, sur la centaine de PTGE engagé, seulement un tiers des PTGE ont des actions liées aux réserves de substitutions. Monsieur Pascal BONIOU (AELB) complète en précisant que les actions de ces PTGE sont principalement des actions « sans-regrets » et/ou fondées sur la nature.

M. Pascal BONIOU informe que dans le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Loire Bretagne), les résultats des études Habitats Milieux Usages Climats (H.M.U.C.), lorsqu'elles seront validées par la CLE, peuvent être intégrées dans les seuils de gestion dans le cadre des arrêtés cadre sécheresses menées par les DDT sans attendre la révision du SAGE.

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 09 55 21
✉ sage.mayenne@lameyenne.fr

www.sagemayenne.fr

¹ Source : Webinaire Agence de l'eau : « Accompagner la gestion économe et équilibrée des prélèvements en eau sur son territoire » du 13 décembre 2022

Un point d'étape est ensuite réalisé par Mickaël CRUCHON et Anthony MARTIN (Cellule SAGE) concernant l'étude sur les débits minimums écologiques et l'étude de caractérisation des prélèvements et rejets sur le bassin du SAGE Mayenne.

Concernant l'étude des débits minimums écologiques, la première mesure de débits a été réalisée en juillet 2022. La seconde mesure de débits sera réalisée lorsque les débits seront proches du débit médian (Q50). Un groupe de travail sera aussi réalisé afin de choisir les espèces ou « guildes »² d'espèces cibles.

Concernant l'étude de caractérisation des prélèvements et rejets, différents volets de l'étude de caractérisation des prélèvements et rejets sont présentés. Un exemple de carte de synthèse par sous bassin versant a été présenté sur le bassin versant de la Jouanne. Cette carte présente les prélèvements (AEP et irrigation) et les rejets (Industriels et STEP) et les milieux aquatiques (cours d'eau et plans d'eau).

Un schéma présentant l'état d'avancement des études a été présenté (Diapo 11), en comparaison avec une étude HMUC. Ce même schéma (Diapo 22 et 23) présente les objectifs de l'année 2023. Pour rappel, l'enjeu final est de réviser le SAGE Mayenne. Les objectifs de ces études sont (1) de déterminer des volumes prélevables par unité de gestion, (2) de proposer de nouvelles valeurs de DOE, DSA, DCR aux points nodaux et par unité de gestion et (3) de proposer un programme de mesures pour garantir l'équilibre quantitatif.

Pour atteindre ces objectifs, la cellule du SAGE Mayenne s'est fixé un calendrier prévisionnel. D'après cette chronologie prévisionnelle, l'ensemble des études engagées et des apports scientifiques devront être réalisés pour la fin d'année 2023 afin d'aider les membres de la CLE à délibérer sur l'engagement ou non du SAGE Mayenne dans un PTGE. L'année 2024 et les années suivantes seront consacrées (1) aux compléments pour rentrer dans le cadre de l'étude H.M.U.C. et (2) à l'élaboration d'une feuille de route PTGE si les membres de la CLE souhaitent entrer dans une démarche PTGE.

Les membres de la CLE valident ce calendrier du diagnostic quantitatif.

2. Suivi des actions sans regrets engagées au cours de l'année 2022

Toujours dans le cadre de la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2050, 7 actions prioritaires seront mises en place au fur et à mesure des possibilités. En effet, un sondage envoyé au groupe de suivi SAGE Mayenne Eau Cap 2050 a permis de classer 7 actions prioritaires.

La première action « Economies d'eau dans les bâtiments publics », a été menée auprès de 4 communes volontaires. L'idée est de trouver d'autres communes volontaires. Le compte-rendu est intégré à ce compte-rendu

La seconde action « Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse », a été menée, sur le court terme, pendant l'été 2022. Sur le moyen et long terme, le souhait est de former un groupe de travail avec les SAGE limitrophes pour avoir une même manière de communiquer et sensibiliser sur ces arrêtés.

L'action numéro 3 « Guide des bonnes pratiques pour les éleveurs » n'a pas été démarrée pour le moment.

² Guilde = Groupe d'espèces aux préférences d'habitats similaires

L'action numéro 4 « Animation scolaires » est en cours d'élaboration.

L'action « Economies d'eau auprès des industriels » est en cours. Une table ronde a été mise en place le 06 décembre 2023. Pour plus d'informations, un article sur ce sujet a été réalisé au lien suivant : <http://www.sagemayenne.fr/retour-sur-une-table-ronde-sur-les-economies-deau-dans-les-entreprises/>

Une plaquette sur les économies d'eau dans les bâtiments publics est en cours d'élaboration.

Enfin, une action globale est en cours de création pour sensibiliser sur les différentes économies d'eau possible au sein d'une commune (bâtiments publics, points d'eau, végétaux économes en eau, ...).

3. Bilan des CTEau 2020-2022 et Perspectives des CTEau 2023-2025

En premier lieu, les différents CTEau du bassin du SAGE Mayenne et leurs calendriers de mise en œuvre ont été présentés par Monsieur Anthony MARTIN (cellule SAGE). En effet, les CTEau Mayenne médiane, Mayenne aval et Ernée Colmont sont en phase de bilan.

L'ensemble des CTEau ont été présentés de la manière suivante : bilan technique et financier puis les perspectives globales du CTEau Mayenne aval 2023-2025. A la fin de chaque présentation, la CLE **donne un avis** sur le CTEau 2023-2025. A noté que l'agence de l'eau Loire Bretagne, qui est à l'origine de ce contrat, ne prend pas part au vote.

Le premier CTEau présenté est celui du secteur « *Ernée Colmont* ». Ce CTEau multithématique est composé de 4 maîtres d'ouvrages différents (la Communauté de communes de l'Ernée, le Syndicat de bassin de l'Ernée, la Communauté de communes du Bocage Mayennais et le Syndicat du Nord-Ouest Mayennais).

Après la présentation des différents bilans financier et des perspectives 2023-2025, le CTEau 2023-2025 a été validé à l'unanimité.

Le second CTEau présenté est celui du secteur « *Mayenne médiane* ». Ce CTEau est composé de 3 maîtres d'ouvrages (le Syndicat de Bassin de l'Aron, de la Mayenne et de ses Affluents (SYBAMA), du Conseil départemental de la Mayenne et de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne).

Au sein du nouveau contrat, un nouveau maître d'ouvrage sera intégré (Syndicat du Nord Mayenne) afin de développer une démarche préventive pollutions diffuses sur des captages souterrains.

Après la présentation des différents bilans financier et des perspectives 2023-2025, le CTEau 2023-2025 a été validé à l'unanimité.

Enfin, le dernier CTEau présenté est celui du secteur « *Mayenne aval* ». Ce CTEau est composé de 4 maîtres d'ouvrages (le Syndicat de la Jouanne, Laval Agglomération, Vicoin et Ouette (JAVO), Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG), le Conseil Départemental de la Mayenne et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne).

Sur le volet milieux aquatiques, deux nouveaux maîtres d'ouvrages vont intégrer le contrat (Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne et Ville de Louverné).

Au sein du nouveau contrat, un 3^{ème} nouveau maître d'ouvrage sera intégré (régie des eaux de Laval agglomération) afin de développer une démarche préventive pollutions diffuses sur des captages souterrains qui sera assurée par le JAVO par convention.

Après la présentation des différents bilans financier et des perspectives 2023-2025, le CTEau 2023-2025 a été validé à l'unanimité.

4. Renouvellement de la CLE du SAGE Mayenne

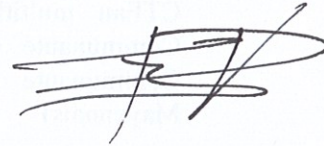
La CLE arrive à son terme. Un renouvellement de la CLE par la préfecture de la Mayenne est en cours pour les 6 prochaines années. Nous vous invitons à remplir ce sondage rapide sur la CLE pour donner votre avis et vos suggestions pour les 6 prochaines années :

<https://forms.office.com/e/AwpKdaFZmQ>

5. Questions diverses

M. Vincent SEYEUX (CCI) s'interroge sur les redevances entre acteurs. M. Pascal BONIOU nous a informé sur l'existence d'une page web sur les redevances de l'agence de l'eau Loire Bretagne : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/redevances/lessentiel-sur-les-redevances.html>.

*Le Président de la commission locale de l'eau
du SAGE Mayenne,*



Louis MICHEL